



Le sénateur de la Haute-Garonne

Sénateur de Haute-Garonne

Alain Chatillon	LR	Sénateur sortant, conseiller municipal de Revel
Pierre Médevielle	Agir	Sénateur sortant, conseiller municipal de Boulogne-sur-Garonne
Brigitte Micouleau	LR	Sénatrice sortante, conseillère municipale de Toulouse
Émilienne Poumirol	PS	Conseillère départementale d'Escalquens, maire de Daurade-sur-Loup, présidente du SDIS31
Claude Raynal	PS	Sénateur sortant, ancien maire de Tournefeuille

<https://www.nossenateurs.fr/circonscription/departement/Haute-Garonne>

Le **Sénat** constitue la **chambre haute** du **Parlement français** selon le système du **bicamérisme** et détient le **pouvoir législatif** avec l'**Assemblée nationale**. En vertu de l'**article 24** de la **Constitution de la V^e République**, il est le représentant des **collectivités territoriales**. Il siège au **palais du Luxembourg**.

Lors du vote d'une loi, en cas de positions divergentes du Sénat et de l'Assemblée nationale, le **Premier ministre** peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. Cette dernière ne peut donc légiférer qu'avec l'accord du Sénat ou du Premier ministre, mais jamais seule. Dans le cas des **révisions constitutionnelles**, les deux chambres doivent s'entendre sur le même texte.

Le Sénat, qui compte 348 sénateurs depuis le renouvellement de **2011**, a subi plusieurs réformes de son mode d'élection. Depuis l'adoption de la loi n° 2003-697 du **30 juillet 2003**, le mandat des sénateurs est de six ans, et le renouvellement s'effectue par moitié, tous les trois ans depuis 2011. Les sénateurs sont élus au **suffrage universel indirect**, par 150 000 **grands électeurs**. Le scrutin est soit **proportionnel** (52 %), soit **uninominal à deux tours** (48 %) au niveau départemental¹.

Source Wikipedia